

LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

**SECTEUR
COLLÉGIAL
juin 2018**

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
LIGUES DE CONFÉRENCE
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX**

CHEERLEADING

ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règlements en vigueur sont les règlements techniques de la Fédération de Cheerleading du Québec (FCQ), à l'exception des règlements spécifiques suivants:

ARTICLE 2 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION

- 2.1 Chaque collège peut s'inscrire en niveau 4 (féminin ou mixte) ou niveau 5 (féminin ou mixte).
- 2.2 Pour que le niveau 4 soit viable, il doit y avoir un minimum de 4 inscriptions dans une même conférence.
- 2.3 La catégorie mixte devra avoir le minimum d'équipe requise (4) avant d'envisager ouvrir la catégorie féminine.
- 2.4 Lors du championnat de conférence et du championnat provincial, il y aura autant de classement que de catégories reconnues.
- 2.5 Une équipe pourra changer de catégorie (féminin ou mixte) ou de niveau (4 ou 5) à la session d'hiver. Cette modification devra se faire avant la première compétition de la session d'hiver.
- 2.6 Possibilité de participer avec l'autre conférence si le niveau ou la catégorie désirée n'est pas disponible dans sa propre conférence.
- 2.7 Seules les catégories ayant des équipes provenant des 2 conférences auront accès au championnat provincial, et ce, suite aux inscriptions officielles à la ligue ou lors de la deuxième compétition de la saison (session d'hiver). Exceptionnellement et jusqu'à la saison 2018-19 inclusivement, le niveau 5 conserve ses accès au championnat provincial si le minimum de 4 inscriptions est atteint. ***(Adopté en juin 2018)***

- 2.8 Les catégories viables ayant des équipes provenant d'une seule conférence auront accès au championnat de conférence (avec remise des mérites), mais n'auront pas accès au championnat provincial. Exceptionnellement et jusqu'à la saison 2018-19 inclusivement, le niveau 5 conserve ses accès au championnat provincial si le minimum de 4 inscriptions est atteint. *(Adopté en juin 2018)*
- 2.9 Une équipe devra avoir un minimum de 8 participants et un maximum de 30 participants. *(Adopté en juin 2018)*

ARTICLE 3 FORMULE DE COMPÉTITION

- 3.1 Il y a deux circuits de compétition : Nord-Est et Sud-Ouest.
- 3.2 La saison régulière comporte 2 compétitions.
- 3.3 Il n'y a aucun classement cumulatif en saison régulière pour le circuit du Sud-Ouest.
- Pour le circuit Nord-Est, voici la valeur accordée aux résultats de chacune des compétitions :
- Compétition #1 : 0%
Compétition #2 : 35%
Championnat de conférence : 65%
- Championnat provincial : Aucun classement cumulatif.
- 3.4 Les collèges inscrits à la ligue doivent participer à toutes les compétitions de la saison régulière.

ARTICLE 4 COMPÉTITIONS

- 4.1 Inscription
- Les collèges devront faire parvenir leurs inscriptions selon les modalités et échéances fixées par le comité organisateur.
- 4.2 Entraîneur/accompagnateur
- En tout temps, il doit y avoir un entraîneur ou un accompagnateur reconnu par le collège pour accompagner les participants aux compétitions. Cette personne doit être âgée de 18 ans ou plus; elle ne peut pas participer à la compétition pour laquelle elle agit en tant qu'entraîneur/accompagnateur.
- 4.3 Réservistes
- Chaque équipe peut avoir un maximum de 4 réservistes (remplaçants).
- Les critères d'admissibilité sont les mêmes pour un étudiant-athlète régulier ou un réserviste.

ARTICLE 5 CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE

5.1 Participation

Chaque collègue inscrit à la ligue doit participer au championnat de conférence (ce championnat est ouvert et obligatoire pour tous).

5.2 Admissibilité

Pour pouvoir participer au championnat de conférence, un athlète devra être présent à au moins 50% des rencontres en saison régulière.

5.3 Mérite sportif

Pour le circuit Sud-Ouest : Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue. Médailles d'or, d'argent et de bronze à tous les athlètes des trois (3) premières équipes de chaque catégorie reconnue (maximum 40 médailles par équipe).

Pour le circuit Nord-Est : Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue. Aucune médaille.

5.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité au classement, le bris sera le suivant :

- 1- L'équipe ayant le plus haut pointage technique;
- 2- L'équipe ayant le moins de déduction en pénalité pour illégalité;
- 3- L'équipe ayant le moins de déduction en pénalité au total;
- 4- L'équipe ayant le meilleur pointage en impression générale.

Si plus de deux (2) équipes sont en égalité, la même procédure est employée jusqu'à ce que toutes les équipes en égalité aient été départagées.

Pour appliquer ce règlement de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes:

- 1) Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- 2) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.
- 3) S'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère "b" réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.
- 4) Cependant, si le critère "b" détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes est déterminé par l'application du critère "c" et ainsi de suite si nécessaire. Ne revenez pas au critère "a" encore, mais passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.

5.5 Protêt

Les protêts liés au jugement d'un officiel ne sont pas recevables.

Pour tous les autres cas, veuillez-vous référer à notre réglementation de secteur. (Article 17)

ARTICLE 6 CHAMPIONNAT PROVINCIAL

6.1 Accès

Les accès au championnat sont les suivants:

Pour les catégories ayant 4-5-6 ou 7 équipes : 3 accès pour le championnat provincial;

Pour les catégories ayant 8 équipes et plus : 4 accès pour le championnat provincial.

Un collègue qui se mérite un accès au championnat provincial doit participer à ce championnat.

6.2 Admissibilité

Pour pouvoir participer au championnat provincial, un athlète devra être présent au championnat de conférence.

6.3 Mérite sportif

Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue.

Médailles d'or, d'argent et de bronze à tous les athlètes des trois (3) premières équipes de chaque catégorie reconnue (maximum 40 médailles par équipe).

6.4 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est le même que celui utilisé lors des championnats de conférence (voir article 5.3).

ARTICLE 7 UNIFORMES

L'uniforme des athlètes doit cacher le ventre en tout temps.

ARTICLE 8 ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des collègues est établi selon le classement cumulatif de la compétition précédente. (ex. Le collègue qui termine au dernier rang du classement cumulatif sera le premier à s'exécuter, l'avant-dernier s'exécutera en second et ainsi de suite.)

Pour établir l'ordre de passage de la première compétition régulière annuelle, le classement du championnat de conférence de l'année antérieure sera la référence.

Un collègue qui change de niveau ou un nouveau collègue s'exécutera au tout premier rang dans l'ordre de passage.

Au championnat provincial, la conférence hôte s'exécutera en dernier. (Ex. 4e position de la conférence qui visite, 4e position de la conférence hôte, 3e position de la conférence qui visite, 3e position de la conférence hôte et ainsi de suite.)

ARTICLE 9 COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif est mis sur pied pour faire l'étude de tous les points qui lui sont soumis pour étude dans l'année scolaire.

Ce comité se rencontrera une fois par année et il soumettra ses recommandations à la réunion provinciale en juin.

La composition du comité sera revue lors de la réunion annuelle de juin.

CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CHEERLEADING**Procédure – Feuilles de pointage**
(Adopté en juin 2018)

Veillez prendre note de la procédure de révision des feuilles de pointage, tel que stipulé dans les normes de la Fédération de Cheerleading du Québec. Cette procédure est en vigueur lors du championnat provincial scolaire et collégial.

Feuilles de pointage

- Une personne sera disponible, à la table de consultation près de la scène des juges, afin que vous puissiez consulter vos feuilles de pointage et poser des questions.
- Vous pourrez passer à la table de consultation (près de la scène des juges) 20 minutes après la performance de votre équipe afin de consulter vos feuilles de pointage (voir technique plus bas);
- Si vous désirez obtenir une révision, vous devez faire la demande à ce moment (à la table de consultation);
- L'entraîneur pourra demander de consulter les feuilles de pointage afin de valider les gammes de points de DIFFICULTÉ et les ILLÉGALITÉS seulement. Aucune note de technique ne sera revue;
- Si aucune révision n'est demandée, vous pourrez partir avec vos feuilles;
- Si vous ne venez pas chercher vos feuilles à cette table, nous vous les remettrons lors de la remise de médailles;
- 20 minutes après la dernière performance, notez qu'il ne sera plus possible de demander une révision puisque ce sera le moment de remettre les prix.